

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00345**

**PLAN NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
RÉSEAU CANOPÉ**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,  
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240613-D20240034510

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

### **PLAN NUMERIQUE A L'ECOLE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RESEAU CANOPE**

Par délibération n°2023.00051 en date du 2 février 2023, le Conseil Métropolitain a adopté le plan numérique à l'école 2023-2027.

Pour mémoire, ce plan vise à :

- lutter contre la fracture numérique et offrir un niveau d'enseignement primaire innovant ;
- préparer la nouvelle génération à la révolution numérique en facilitant l'intégration du numérique dans l'apprentissage de toutes les matières ;
- accompagner les enseignants à l'usage des outils numériques dans leur pratique professionnelle ;
- calibrer le parc numérique avec sobriété en fonction des besoins et des usages pédagogiques ;
- contribuer activement à des achats et à un usage responsable des outils numériques, mettre en lumière la politique d'une Métropole connectée.

Dans le cadre du volet formation du plan numérique à l'école, l'accompagnement et la formation des enseignants dans l'usage des outils numériques dans leur pratique professionnelle est un enjeu majeur.

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques.

Positionné au cœur des enjeux de la transformation numérique de l'éducation, Réseau Canopé est missionné par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour assurer la formation de chaque enseignant, tout au long de sa vie, qu'il exerce dans le premier degré, et notamment la formation au numérique et par le numérique.

Reconnu pour la qualité des process mis en œuvre pour ses actions de formation, Réseau Canopé est certifié Qualiopi par Afnor Certification.

Dans ce contexte, il est proposé de nouer un partenariat avec le Réseau Canopé et d'attribuer à ce dernier une subvention de fonctionnement pour un montant de 14 000 €. Elle portera sur le soutien de l'activité du Réseau Canopé qui se déroulera du 01/06/2024 au 31/05/2025.

La présente convention a donc pour objet, de définir les modalités administratives et financières du partenariat.

Ainsi, le Réseau Canopé et notamment l'Atelier Canopé de Saint-Etienne sera le partenaire de Saint-Etienne-Métropole pour :

- accompagner les enseignants et des étudiants de l'INSPE dans l'acquisition des usages en matière de numérique, de développement durable et de design ;
- mettre en place des dispositifs de retour d'usage du numérique des enseignants dans un but d'amélioration continue ;
- de mettre à disposition de Saint-Etienne Métropole sa plateforme (film, webinaire) pour un usage via l'ENT ;
- promouvoir l'ENT et l'usage du numérique, notamment ETwinning en organisant des conférences et ateliers ;
- mettre ses compétences en matière d'environnement au service des enseignants de la Métropole de Saint-Etienne.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à Réseau Canopé à hauteur de 14 000 € au titre de l'exercice 2024 ;**
- **approuve la convention attributive de subvention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et le Réseau Canopé ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de partenariat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget ENSEC de l'exercice 2024.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE